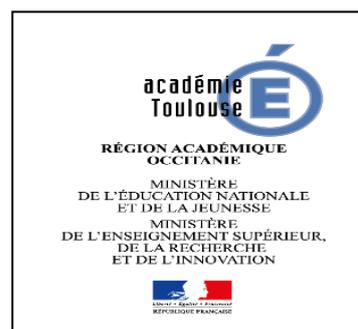


Certification complémentaire
Mention « arts cinéma-audiovisuel »
Rapport de jury session 2020



Composition du jury :

Présidente : Anne Faurie-Herbert, IA-IPR chargée du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel pour l'académie de Toulouse.

Membres du jury :

Isabelle Labrouillère, enseignante à l'ENSAV– présidente de commission

Brigitte Quilhot-Gesseaume, IA-IPR de Lettres, DAAC – présidente de commission

Alexandre Beznosiuk, enseignant à l'ENSAV

Pierre Jeffroy, professeur en charge de la spécialité cinéma-audiovisuel, lycée de Las Cases, LAVAUR

Fabienne Marliangeas, professeure en charge de la culture audiovisuelle et artistique en STS cinéma-audiovisuel, Lycée des Arènes, TOULOUSE

Présentation de l'épreuve - Procédure d'inscription et textes de références :

Pour connaître précisément l'épreuve et les modalités d'inscription, on se réfèrera aux textes et liens suivants :

La note de service n°2019-104 du 16. 07 2019 est consultable sur le site :

→ <https://www.legifrance.gouv.fr>.

La circulaire académique précisant l'organisation de chaque nouvelle session est publiée en septembre et diffusée sur le site de l'académie de Toulouse :

→ <http://www.ac-toulouse.fr/cid73647/examen-de-la-certification-complementaire.html>

La date limite de dépôt du dossier est à respecter impérativement pour que l'inscription soit validée.

L'épreuve orale :

Elle prend appui sur le dossier préalablement envoyé et consulté en amont par les membres de la commission. Ce dossier ou rapport doit préciser :

1. Les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le cinéma-audiovisuel et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE,
2. Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.
3. Les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,

4. Le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative.

D'une durée de **trente minutes** maximum, elle débute par un exposé du candidat, de **dix minutes maximum**, prenant appui sur :

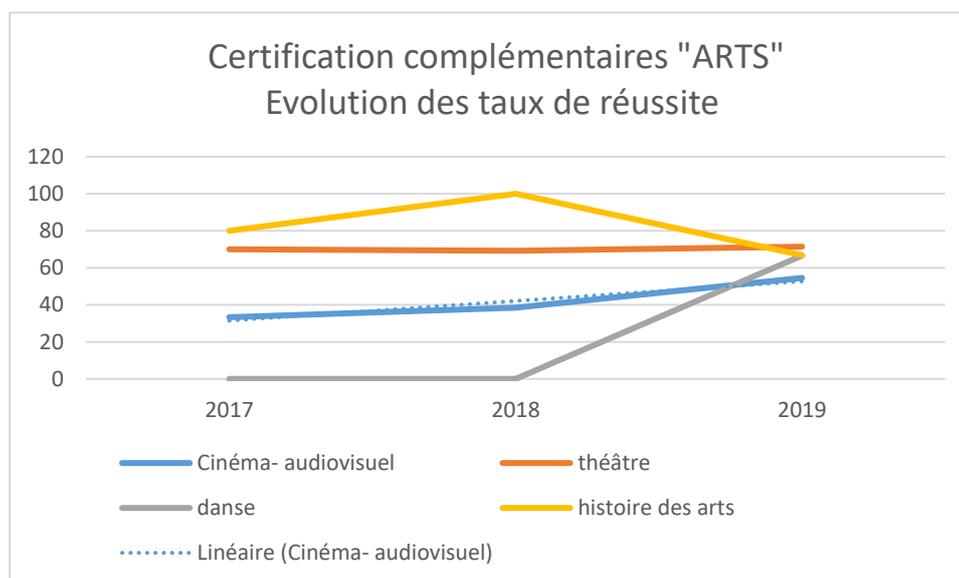
- Sa formation universitaire ou professionnelle, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie,
- Son expérience et ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de réalisations ou de travaux effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi d'un **entretien avec le jury**, d'une durée de **vingt minutes** maximum dont l'enjeu est double :

- Apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes
- Estimer les capacités du candidat à concevoir et s'impliquer dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le cinéma-audiovisuel.

Une exigence réaffirmée

Evolution des taux de réussite depuis 2017 :



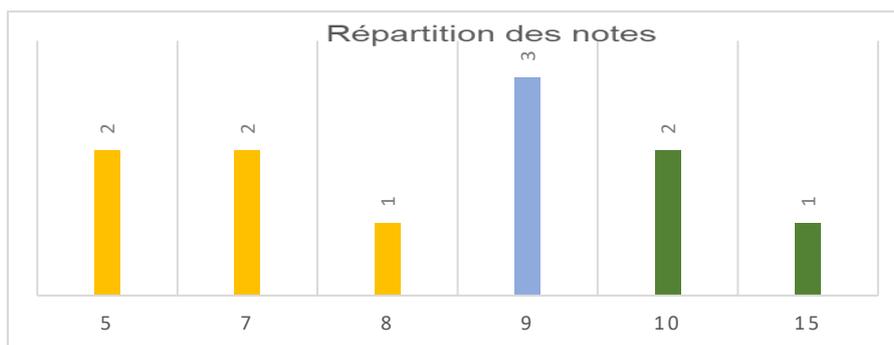
Stabilité du nombre de candidats inscrits et présents pour la certification CAV :

ARTS	2017			2018			2019			2020		
	Inscrits	présents	admis	Inscrits	présents	admis	Inscrits	présents	admis	Inscrits	présents	admis
Cinéma audiovisuel	15	15	5	13	13	5	11	11	6	12	12	4
Théâtre	10	10	7	14	13	9	15	14	10	NC	NC	NC
Danse	1	1	0	1	1	0	3	3	2	NC	NC	NC
Histoire de l'art	5	5	4	2	2	2	10	9	6	NC	NC	NC
TOTAL ARTS	31	31	16	30	29	16	39	37	24			

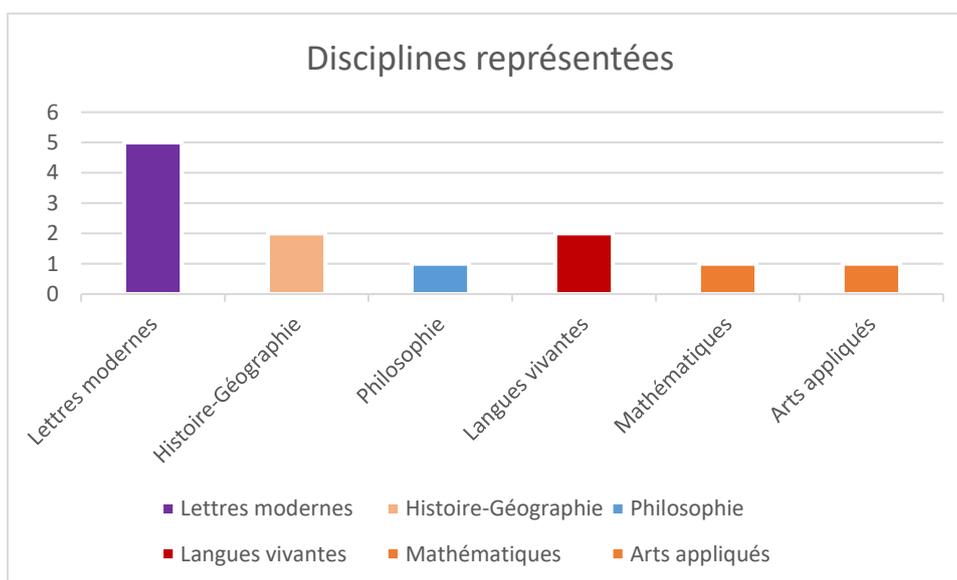
Bilan de la session 2020

Sur les onze candidats inscrits et présents, 3 ont été admis et 8 refusés soit un taux d'admission de 27% contre 55 % lors de la précédente session. Cette année, on relève une meilleure représentation des différents départements de l'académie : Haute-Garonne, Tarn, Tarn et Garonne, Lot. Parmi les candidats, on compte une majorité de professeurs certifiés.

La moyenne des notes s'élève à 8,5 avec une amplitude allant de 5 à 15.



Si parmi les disciplines d'origine des candidats, les Lettres modernes demeurent la discipline la plus représentée (6 sur 12 candidats), on constate que la palette s'élargit avec la présence lors de cette session 2020 de professeurs de Philosophie, d'Histoire-Géographie, de Langues vivantes, de Mathématiques et d'Arts appliqués. Une évolution qui tend à se confirmer de session en session.



→ **Un taux de réussite en baisse** : 27% en 2020 contre 54% en 2019 proche des taux des années 2017 et 2018. L'entrée en vigueur de nouveaux programmes de cinéma-audiovisuel proposés dans le cadre des enseignements de spécialité et optionnel, explique en partie une exigence plus grande et **un recrutement plus sélectif**. L'accompagnement des élèves jusqu'en Terminale et leur préparation à une poursuite d'études et des épreuves ponctuelles (écrite et orale) dont

le coefficient est conséquent (coef.16) imposent que soit garantie la solidité de l'expertise des enseignants qui, ayant obtenu la certification, seront éventuellement amenés à en assurer la prise en charge.

→ **Des constats :**

1. Des dossiers qui doivent davantage souscrire aux finalités et aux attentes d'une telle certification -

Propédeutique à l'entretien, le dossier vise à préciser avant tout un cheminement et à expliciter un parcours qui rend cohérente et logique la dynamique engagée. Son élaboration devrait permettre aux candidats de prendre du recul par rapport à leurs expériences et leur formation. **Cette relecture du parcours est une attente forte du jury** en cela que cette approche distanciée permet de rendre compte des compétences acquises au-delà de l'énumération d'actions ou de projets parfois foisonnants.

C'est cette dimension réflexive qui manque à la majorité des candidats ; ces derniers, même lorsqu'ils ont, par ailleurs, assuré des enseignements de cinéma-audiovisuel, peinent à analyser leurs pratiques en termes de projets didactiques et pédagogiques. On prendra pour exemple tel d'entre eux qui confond objectifs d'apprentissage et techniques de fabrication de trucages ou d'accessoires. L'exigence d'une véritable vision didactique doit se traduire par la présentation de projets et/ou séquences construites et commentées avec pertinence, la prise de conscience que travailler avec un intervenant nécessite de réfléchir ensemble à un projet cohérent et à une progression commune où chacun trouve sa place.

Trop souvent, le dossier se résume à un descriptif des formations, enseignements assurés et actions menées sans hiérarchie ni explicitation du retour sur ces expériences : quelles difficultés ont-elles été ou non surmontées ? Quel gain en termes d'apprentissage pour les élèves ? quelles modalités spécifiques de fonctionnement ?

Les commissions ont manifesté leur étonnement devant le peu de matière, voire la « légèreté » de certains dossiers, visiblement faits à la hâte sans distance critique. L'oral a, toutefois, pleinement joué son rôle : le dossier n'étant pas évalué en tant que tel, l'impression produite à la lecture a parfois été déjouée par la prestation du candidat qui devant la commission a pu démontrer le sérieux de sa démarche et la solidité de ses acquis. Ce cas est demeuré hélas minoritaire.

Parmi les dossiers les plus sérieusement réalisés, le jury a apprécié ceux qui proposaient des exemples de situations concrètes, précises sans être inutilement détaillées, des références théoriques sur lesquelles fonder la transposition didactique. L'un d'entre eux expose avec clarté les ateliers « images et sons » menés en explicitant « interrogations initiales et contextuelles », objectifs d'apprentissage et types de mises en activité des élèves. L'expérience passée donne lieu à une évaluation assez fine des connaissances théoriques mobilisées en lien avec les thématiques et acquises par les élèves ainsi qu'à une analyse de leurs pratiques.

2. Une nécessaire clarification - La certification n'est pas une validation des acquis de l'expérience et doit, à ce titre, réaffirmer la spécificité de ses finalités. Le Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2019 mentionne les exigences de l'épreuve à savoir :

- Culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel)
- Capacité à élaborer avec les élèves **divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel** (de l'écriture de scénario au montage)
- Capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches

- Connaissance du **développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire**
- **Connaissance des programmes en cours et capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes**
- Capacité à **expliciter la démarche pédagogique concernée** en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique
- Connaissance **des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel** : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.

Parmi ces dernières, des manques manifestes, parfois rédhibitoires, ont été déplorés par les deux commissions d'autant plus lorsque se cumulent un défaut de connaissances théoriques et techniques, une méconnaissance des nouveaux programmes et une fréquentation des salles plus qu'irrégulière.

Bien que secondé par un intervenant professionnel, l'enseignant de cinéma-audiovisuel doit posséder un minimum de « bagage » essentiel à ces enseignements afin de résister à la tentation de déléguer ainsi de manière exclusive la spécificité de cet art complet à l'intervenant. Au-delà de toute curiosité intellectuelle, il en va de la caution scientifique indissociable de la qualité d'une certification censée garantir une légitimité à l'enseignant dont l'expertise est ainsi validée.

Ce degré d'exigence explique que certains collègues ne soient pas reçus et ce, malgré leur évidente bonne volonté et leur expérience.

Finalités et observations

- Le recours à la formation continue ou réactualisation des acquis antérieurs

Il est évident que la place prépondérante de l'audiovisuel aujourd'hui rend nécessaire une formation spécifique et la validation « des compétences particulières qui ne relèvent pas toujours du champ des concours de recrutement ».

La certification complémentaire donne au professeur admis une reconnaissance et une visibilité au sein des établissements ; elle est une invitation à poursuivre sa formation vers **une réactualisation régulière des connaissances et un élargissement de sa culture cinématographique**¹ ; ce qui contribue au développement professionnel des collègues engagés. Par ailleurs, depuis la réforme du lycée général, l'obtention de cette certification est devenue obligatoire pour prétendre enseigner en cinéma-audiovisuel (en option ou spécialité) – B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019². A ce propos, **on n'insistera jamais assez sur l'indispensable lecture et appropriation des textes officiels** (notes de service du 19 avril 2019 et du 13 février 2020³) et des **nouveaux programmes de « d'enseignement optionnel et de spécialité d'arts de Seconde, Première et Terminale générales et technologiques »**.

Réaffirmée dans les ajustements des programmes de collège⁴, cette expertise, devenue incontournable, repose sur une maîtrise suffisante de compétences spécifiques que l'obtention de la

¹ La mise en ligne de nombreuses ressources (Masterclass, conférences, ...) et la consultation de sites institutionnels (DAAC, Cinémathèque, site disciplinaire de cinéma-audiovisuel – Eduscol <https://eduscol.education.fr/cinema>) concourent à cet enrichissement de la formation .

² On recommande vivement la consultation des nouveaux programmes publiés au Bulletin officiel, numéro spécial n°1 du 22 janvier 2019 – http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138119
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138114

³ Notes de service relatives aux modalités d'évaluation des E3C pour les lycéens ne poursuivant pas la spécialité en Terminale et les modalités des épreuves ponctuelles en cycle terminal.

⁴ B.O. n°30 du 26 juillet 2018 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

certification promeut et garantit. Le recours à la formation continue n'en paraît que plus nécessaire pour renforcer une autoformation très disparate selon les parcours et opportunités. Les besoins exprimés par les enseignants en ce sens le confirment.

En revanche, obtenir cette certification n'équivaut pas systématiquement à la prise en charge de ces enseignements, recrutement qui fait l'objet d'une procédure spécifique, ni à l'ouverture dans l'établissement d'exercice d'un enseignement en cinéma-audiovisuel.

→ **Remarques et conseils :**

Ils demeurent identiques à ceux déjà formulés dans les rapports précédents.

Le dossier

Bien qu'il ne soit pas évalué, il contribue à nourrir les échanges et doit dessiner la cohérence d'un parcours qui explicite la démarche engagée pour l'obtention de cette certification. On attend, par conséquent, qu'il mette en lumière les éléments saillants et significatifs de ce parcours, de la formation suivie et de l'expérience acquise en cinéma audio-visuel.

Quelques écueils sont à éviter :

- La juxtaposition d'expériences ou énumération d'actions menées
- Une présentation exclusivement chronologique
- Le seul témoignage, récit d'expériences d'animations ou d'actions pédagogiques, sans analyse associée
- Une approche centrée sur une pratique exclusivement intuitive de cet enseignement.

Malgré la disparité des dossiers (variété des expériences et qualité d'analyse), ceux des candidats les plus sérieux apparaissent denses, soignés et structurés ; ils reflètent souvent la qualité d'une démarche réfléchie et la constante implication dans la mise en œuvre et le rayonnement du cinéma-audiovisuel

L'exposé

Il précède l'**entretien** et ne peut être une reprise intégrale du dossier. Les candidats ont tout intérêt à choisir un angle nouveau pour l'exposé qui, sans reprendre stricto sensu les éléments du dossier ni les évincer totalement, propose une analyse précise, plus approfondie de l'un des aspects choisis pour sa pertinence (expérience acquise, réflexion didactique sur les compétences mobilisées et gestes d'introduction au cinéma, sur les attentes et contraintes particulières liées notamment à la présence d'intervenants et au partenariat avec des structures culturelles ...)

Parmi les qualités saluées, la clarté de l'exposé alliant de solides connaissances théoriques (tel candidat convoquant l'esthétique de la réception, cet autre celle du cinéma documentaire, l'art du portrait ...) à une mise en œuvre didactique concrète demeure l'une des plus appréciées.

L'entretien

Là encore, le jury valorise la réflexivité des analyses de pratiques et la qualité des échanges avec les membres de la commission lors de l'entretien.

Conclusion

Comme lors des précédentes sessions, le jury salue le sérieux, la culture cinématographique avérée et l'engagement de la majorité des candidats tout en insistant sur les exigences qu'une telle certification implique.

Le nombre d'admis, en baisse, atteste pour certains d'une forme d'impréparation de l'exposé et de l'entretien.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global dans l'enseignement du cinéma-audiovisuel.

Nous encourageons ceux qui n'ont pu l'obtenir en 2020 à présenter à nouveau l'épreuve. La lecture de ce rapport leur donnera les préconisations et conseils susceptibles de contribuer à leur réussite.

Ils pourront enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous qui vient compléter celle proposée dans le rapport 2019 pour parfaire connaissances techniques, historiques et culturelles.

Anne FAURIE-HERBERT,
Présidente du jury
IA-IPR de lettres,
Chargée du suivi des enseignements de
cinéma-audiovisuel

Bibliographie Indicative

Ouvrages généraux d'introduction

- AUMONT Jacques, BERGALA Alain, MARIE Michel, VERNET Marc, *Esthétique du film, 120 ans de théorie et de cinéma*, 4e édition, Armand Colin, 2016
- BAZIN André, *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Editions du Cerf, 1976
- BERGALA Alain, *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- MARIE Michel, JULLIER Laurent, *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- FOZZA / GARAT / PARFAIT Petite fabrique de l'image, Magnard, 2003

Histoire et pensée du cinéma

- AUMONT Jacques, *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- BARNIER Martin, *En route vers le parlant – Histoire d'une évolution technologique, économique et esthétique du cinéma*, Editions du Cétal, 2002
- LIANDRAT-GUIGUES Suzanne, LEUTRAT Jean-Louis, *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- PINEL Vincent, *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000

Economie du cinéma :

- CRETON Laurent, *L'économie du cinéma en 50 fiches*, Armand Colin, 5e édition 2016.

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- JOURNOT Marie Thérèse, *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004
- DE BAEQUE Antoine, CHEVALLIER Philippe, *Dictionnaire de la pensée du cinéma*, P.U.F., collection Quadrige, 2012

L'analyse filmique

- VANOYE Francis, Anne GOLIOT-LETE Précis d'analyse filmique, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- JULLIER Laurent, *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- MOURE José, *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- CHION, *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma, 2011
- HUET Anne, *Le scénario*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006
- ROCHE Anne, TARANGER Marie-Claude, *L'atelier du scénario. Éléments d'analyse filmique*, Armand Colin, 2005 (1^e édition Nathan/HER 2001)

- VANOYE Francis, *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Armand Colin, 2^e édition 2008
- PARENT-ALTIER Dominique, *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- VASSE Claire, *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- RAYNAULD Isabelle, *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012

Le récit

- VANOYE Francis, *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- GUERIN Marie-Anne, *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004

L'adaptation littéraire

- CLEDER Jean, *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- VANOYE Francis, *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- SIETY Emmanuel, *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- LOISELEUX Jacques, *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- VINEYARD Jeremy, *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004

Le son

- CHION Michel, *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION, *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- MOUJELIC Gilles, *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- AMIEL Vincent, *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- VILLAIN Dominique, *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Réalisation et aspects techniques :

- HUET Anne, STRAUSS Frédéric, *Faire un film*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006
- Editions Scope / Maison du film court, collection « Tournage » : *Raconter en images, ou l'art du montage ; Savoir optimiser un scénario ; Guide pratique du storyboard ; Guide pratique de la musique de film ; Réaliser et diffuser en numérique ; Savoir rédiger et présenter son scénario ; Produire des courts métrages*
- Editions La Fémis, collection « écrits / écrans » : *Leçons de mise en scène ; Exercice du scénario ; Pratique du montage ; Techniques du scénario ; L'assistant réalisateur ; Optiques et prise de vue ; Initiation au son.*

Autres ressources

- Site disciplinaire de cinéma-audiovisuel – <https://eduscol.education.fr/cinema>)
- <https://www.ersilia.fr/accueil>
- <http://www.zerodeconduite.net>
- <http://www.ciclic.fr>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr>